

La Conférence des Parties sur le climat : COP 21

Réunion au sommet, de la 21^{ème} Conférence des Parties sur le climat, regroupant 195 états du monde à Paris sur le site du Bourget, du 30 Novembre 2015 initialement prévu jusqu'au 11 Décembre 2015, mais prolonger jusqu'au 12 Décembre 2015.

LES ENJEUX DE LA CONFERENCE :

Le principal enjeu était de parvenir à un accord mondial, afin de maintenir l'augmentation des températures de 2°C d'ici 2100, voire d'arrivée à une stabilisation de 1,5°C, afin d'agir sur le réchauffement climatique. Cet accord environnemental devait également aboutir à un consensus entre les pays du monde vis-à-vis d'un financement par les pays du Nord, afin d'aider les pays du Sud dans leurs démarches de politiques environnementales. Après ces 15 jours de discussion, Quelles sont les accords signés ? La COP 21 a-t-elle tenu ces engagements ? Allons-nous et pouvons-nous sauver notre planète ?

LES CONCLUSIONS DE L'ACCORD :

Laurent Fabius, assurant La Présidence Française de la COP 21, a présenté le samedi 12 Décembre un rapport d'accord final convenant aux 195 états présents. Il a indiqué que le texte était : « juste, durable, dynamique équilibré et juridiquement contraignant ». Ce projet confirme l'objectif : « de contenir l'augmentation de la température moyenne bien en deçà de 2°C et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5°C, ce qui permettrait de réduire significativement les risques et les impacts liés au changement climatique ». Par ailleurs, l'accord prévoit le financement de 100 Milliards de dollars par an, par les pays du Nord pour aider les pays du Sud d'ici 2020. L'accord prévoit le développement technologique et économique des énergies vertes dite renouvelable comme l'utilisation de l'énergie solaire, de l'éolien, mais également une aide financière et logistique pour le reboisement des forêts. Les nations ont également convenu à un consensus afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre rapidement d'ici 2030/2050, qui sera revue tous les 5 ans (associer au développement d'énergie verte). L'accord rentra en vigueur d'ici 2020, une fois que 50% des pays auront ratifié des lois conformes à leurs gouvernements. La France travaille déjà sur l'adoption de certaines mesures.

POINT DE VUE PERSONNELLE :

A l'heure actuelle, la COP 21 a démontré un engagement fort de la part de nos dirigeants, les efforts seront-ils présents, suffisants voire réels, seul à l'avenir pourra nous le dire. Mais si nous devons être d'accord sur un point essentiel c'est qu'il faut agir aujourd'hui et maintenant pour transmettre une planète plus propre à nos enfants. Chaque citoyen de chaque pays est concerné par cette démarche de protection de l'environnement.

EVOLUTION DE LA DEMARCHE

Suite à l'accord signé à Paris en Décembre dernier, la France va prochainement s'engager dans une démarche de coalition pour fixer « le prix du carbone ».

Le prochain rendez-vous pour le climat aura lieu à Marrakech lors de la COP 22 du 7 au 18 Novembre 2016.

Madame Ségolène Royal est devenue la nouvelle représentante de France pour la COP 21.



POURQUOI ?

Augmentation de l'effet de serre impliquant :

1. Montée des températures
2. Elévation du niveau des mers
3. Augmentation des précipitations
4. Acidification des océans

DATE IMPORTANTE

1992 : Convention de Rio, Création de la Conférence des Parties (COP)

1995 : COP 1 à Berlin, fixation d'objectif de réduction d'émission par des pays et de certaines régions...

1997 : COP 3 à Kyoto, Réduction des émissions à effet de serre : CO₂, CH₄...

2009 : COP 15 à Copenhague, Maintenir une augmentation de 2°C d'ici 2100 par rapport à 1850

<http://www.cop21.gouv.fr/feuille-de-route-pour-la-ratification/>

<http://www.cop21.gouv.fr/comprendre/10-videos-pour-comprendre-les-changements-climatiques/>

<http://www.cop21.gouv.fr/comprendre/cest-quoi-la-cop21/les-enjeux/>

<http://www.cop21.gouv.fr/la-presidence-francaise-remet-son-projet-daccord-final/>

<http://www.gouvernement.fr/action/la-cop-21>